

**Consultation du public sur la demande d'autorisation
environnementale au titre des installations classées,
présentée par la société CEMEX concernant l'exploitation
d'une carrière de roche sur la commune de Sorèze.**

**Compte-rendu de la réunion publique d'ouverture
qui s'est tenue :
à SOREZE Salle Vaissière
le 30 avril 2025 de 19 heures à 20 heures 30**

Le commissaire enquêteur : Michel JONES

1-Organisation

Cette réunion publique dite d'ouverture est prévue par le décret n°2024-742 du 6 juillet 2024. Elle doit se tenir dans les 15 jours qui suivent l'ouverture de la consultation du public

L'organisation en a été arrêtée par le commissaire enquêteur, en concertation avec la mairie de Sorèze, commune d'accueil du projet, et le pétitionnaire, la société CEMEX.

La salle Vaissière de la mairie de Sorèze (capacité d'accueil : environ 40 places) a été mise à disposition par la commune. Cette salle était équipée d'un vidéo projecteur.

Une inscription à cette réunion était possible via le registre numérique.

Un enregistrement audio de l'ensemble de la réunion a été tenu à disposition du commissaire enquêteur.

2- Participants

- Société CEMEX :
 - Rachel IZARD, chef de projet
 - Boris NIETO, directeur du service Développement Environnement et Foncier
 - 2 représentants de CEMEX foncier et environnement
 - 2 représentants de la carrière

- Commissaire enquêteur
 - Michel JONES

- Public présent :
 - Monsieur SCHMIDT, maire de Sorèze
 - 4 personnes dont deux du Comité départemental de spéléologie du Tarn et deux personnes du Conseil Municipal de la commune de Sorèze

3- La réunion

Le commissaire enquêteur a remercié les participants de leur présence ainsi que Monsieur le maire pour la mise à disposition de la salle Vaissière. Il a ensuite présenté le rôle du commissaire enquêteur dans cette consultation publique dont il a expliqué la procédure avec les rendez vous obligatoires de ces deux réunions publiques.

Madame Rachel IZARD représentant la société CEMEX a ensuite présenté la société à partir d'un diaporama et d'un film de 5 minutes sur le fonctionnement et l'organisation d'une carrière de granulats. Elle a ensuite présenté le projet soumis à autorisation avec ses contraintes techniques et environnementales et les différentes mesures mises en place pour éviter, réduire ou compenser les incidences notables que le projet est susceptible d'avoir sur l'environnement ainsi que la remise en état en fin d'exploitation des deux sites, secteur « Mandre » et secteur « Pistre ».

Les personnes présentes ont posé leurs questions au fur et à mesure de l'exposé de Madame IZARD avec des demandes précises sur la circulation des eaux souterraines et les conséquences de l'exploitation sur le ruisseau d'Orival ainsi que sur la sécurité du site après arrêt de l'exploitation.

4- Les questions du public et les réponses de la société CEMEX

Le remblaiement du secteur « Pistre » :

Question : Avec quels matériaux le secteur de Pistre va-t-il être remblayé ?

Réponse : Ce sont les stériles de l'exploitation sur le secteur de Mandre qui seront utilisés. Ce sont surtout les matériaux schisteux qui ne peuvent être revalorisés, avec peu de terre. Ce sont donc des matériaux naturels et il n'y aura pas d'autres matériaux venus de l'extérieur.

Question : Comment les versées seront-elles stabilisées ?

Réponse : une étude géotechnique et une modélisation a abouti à des reprises des pentes de chacune des versées afin d'assurer leur stabilité et une étude a été réalisée sur la gestion des eaux sur les versées afin de ramener ces eaux par le biais de fossés vers les deux bassins d'orage qui existent déjà. Il n'y aura donc pas de risque d'infiltration dans les versées qui pourrait provoquer un risque d'instabilité sur le long terme.

La revégétalisation du site

Question : Comment sera revégétalisé le site après l'exploitation ?

Réponse : La végétalisation fait partie de l'action globale de réaménagement du site. Il n'y aura pas de terres de décapage utilisées car ces terres ont été retirées dès le début de la carrière et sont intégrées dans les versées. Le projet de réaménagement comprend une étude paysagère avec les secteurs à végétaliser qui démarreront dès le début de l'autorisation. Des mesures de ce type existent déjà avec l'autorisation actuelle et elles seront complétées avec la nouvelle autorisation. Concernant le secteur de Pistre, le plan d'eau existant sera remblayé progressivement sur 10 ans. Trois petits plans d'eau seront aménagés. Le drainage des eaux de ruissellement conduira à les remplir. Les eaux d'infiltration dans ce réseau karstique continueront à se rejeter dans l'Orival.

Les conséquences de l'exploitation pour les nappes

Question : Les réseaux de Pistre et de Fendeille sont-ils indépendants ?

Réponse : Les nappes de Pistre et de la Mandre sont différentes. Les deux systèmes sont séparés par la bande de schiste mais ont tous les deux une action sur l'Orival. Le niveau NGF du lac du Calel est bien supérieur au niveau de la nappe de Mandre et ne devrait pas être impacté par le projet.

Une résurgence s'est créée sur Pistre par remontée d'eau. Le plan d'eau est stabilisé actuellement. Le plan d'eau de Pistre est connecté avec la nappe mais s'est stabilisé avec un battement de 1m environ. Il est alimenté par l'infiltration des précipitations sur le Causse.

Question : Pour la nappe de Mandre, quelles conséquences va avoir cette exploitation 60m plus profond avec un tirage d'eau qui va être provoqué ?

Réponse : Il existe une nappe sous le secteur de la Mandre et un pompage va être mis en place afin de rabattre les eaux de la fosse d'extraction pour une exploitation au sec, et elles seront rejetées dans un nouveau bassin de rétention de 900 m³. Les études menées par le bureau d'études ANTEA confirment la validité du pompage et l'absence d'incidence directe ou indirecte dans le Calel. Des moyens de surveillance seront mis en place dans le Calel et au niveau du ruisseau d'Orival avec un accompagnement des hydrogéologues et font partie des mesures mises en place dans le cadre de l'autorisation.

Question : Le suivi des niveaux d'eau sera-t-il permanent ?

Réponse : les relevés des niveaux d'eau sur l'Orival et le secteur du Calel seront permanents et instrumentalisés pour le secteur du Calel afin de mesurer l'éventuel effet indirect. L'équipement pourra se faire en liaison avec le club spéléologique. La DRAC est consultée et remettra un avis dans le cadre de la consultation publique.

Question : Qu'allez-vous faire si quelque chose bouge ? Arrêtez-vous l'exploitation ?

Réponse : C'est une hypothèse mais CEMEX s'appuiera sur l'expertise d'ANTEA et de son modèle afin de la confronter au réel. Des études complémentaires permettront d'examiner s'il y a la nécessité d'arrêter le pompage et donc de faire remonter le niveau de l'eau d'une manière temporaire, permanente ou définitive. D'où l'intérêt de l'équipement du site et de cette surveillance permanente à mettre en place.

Question : Ne faut-il pas une autorisation pour pomper dans la nappe ?

Réponse : Il faut une autorisation au titre de la loi sur l'eau pour pomper dans la nappe, autorisation qui est intégrée à cette consultation. La création du plan d'eau sur le secteur de la Mandre ressort du régime de la déclaration.

Question : Que se passe-t-il avec le rabattement de la nappe par rapport au ruisseau l'Orival ?

Réponse : Les études menées par le bureau ANTEA en 2023 et 2024 montrent qu'il n'y aura pas d'appel d'eau mais un débit limité estimé à 3l/s qui aura pour conséquence une diminution du débit du ruisseau Orival d'environ 9% sur des périodes en basse eaux et sur un tronçon de 350 m, soit un impact jugé faible. Une surveillance active hebdomadaire des niveaux d'eau sera réalisée avec des piézomètres sur Mandre et des mesures dans l'Orival. L'exploitation se fera par paliers de 15 m ce qui aura un impact progressif, moins important qu'en prenant en compte la totalité du front.

Question : Y aura-t-il une modification de la nappe après pompage ?

L'impact des pompages est ainsi jugé faible à travers ces études mais un réseau de surveillance sera mis en place pour évaluer les différents niveaux de l'eau.

Il n'y aura pas de modification de la nappe. On crée un appel d'eau mais relativement faible avec la mise en place d'une surveillance avec les équipements.

Question : Est-ce que les sondages à 60 m ont constaté un effet geyser ?

Réponse : Les essais pendant un mois ont permis à partir d'un forage à 60m, de constater un écoulement lent. Il n'y pas eu d'effet geyser.

Question : A-t-on une situation comparable à ce projet dans les autres opérations de CEMEX ?

Réponse : On ne connaît pas de cas similaire avec un réseau aussi important qu'à Sorèze mais CEMEX a par contre une expérience sur le système de pompage mis en place et dispose des capacités techniques pour traiter cette situation.

La faune et la flore

Question : des aménagements sont-ils prévus pour la faune ?

Réponse : Les préconisations de la DREAL sur la biodiversité lors de la phase amont et du bureau d'étude en écologie ont été prises en compte dans le projet et concernent aussi la faune et la flore.

Question : Est-ce que les associations naturalistes ont été consultées ?

Réponse : Il n'y a pas eu de démarche spécifique, mais le volet biodiversité a été examiné par la DREAL, biodiversité dont CEMEX a suivi les recommandations. La consultation publique devrait permettre aux associations de déposer leurs observations.

La sécurité du site

Question : Comment sera sécurisé le site à la fin de l'exploitation ? Le grillage actuellement mis en place ne tient pas et l'escalier « des spéléologues » est dangereux.

Réponse : CEMEX s'est engagé sur la remise en état du site et rappelle son engagement de mettre à disposition de la commune de Sorèze une enveloppe financière pour le meilleur réaménagement du site.

CEMEX n'a pas vocation à la gestion du site après exploitation mais aidera à son réaménagement.

CEMEX examinera les conditions actuelles de mise en sécurité de la barrière longeant le haut de la carrière qui est soumise aux aléas de la météo et au vandalisme.

Monsieur le maire rappelle la volonté de la commune de faire de ce lieu après réaménagement un endroit où les habitants de Sorèze et les visiteurs peuvent venir en toute sécurité et mentionne la délibération du 27 janvier 2025 du Conseil municipal sur ce projet qui demandait le maintien de la clôture qui longe le chemin de Pistre pour la sécurité du site.

Une solution pourrait être trouvée par le biais d'une convention entre CEMEX et la commune de Sorèze.

Le public n'ayant plus de questions à formuler, le commissaire enquêteur clos la réunion à 20h30 et rappelle les suites de cette procédure de consultation :

- Deux permanences du commissaire enquêteur se tiendront en mairie de Sorèze :
 - o Le 15 mai 2025 de 14h à 17h
 - o Le 12 juin 2025 de 14h à 17h

- Une deuxième réunion publique de clôture est prévue dans cette même salle :
 - o Le 9 juillet 2025 de 19h à 21h.

Les contributions peuvent être déposées sur le registre électronique ou par écrit en mairie de Sorèze où un dossier papier du projet est à la consultation du public.

Fait Toulouse le 12 mai 2025

Le commissaire enquêteur

Michel JONES

Annexe au compte-rendu : les diaporamas de présentation, de la procédure par Michel Jones, commissaire enquêteur, et du projet par Rachel Izard responsable du projet à la société CEMEX

Commune de SOREZE

**CONSULTATION PUBLIQUE
SUR LA DEMANDE D'AUTORISATION
ENIRONNEMENTALE
PRESENTEE PAR LA SOCIETE CEMEX**

1^{ère} REUNION PUBLIQUE

30 avril 2025

Réunion publique SOREZE 30 avril 2025

Commissaire enquêteur : Michel JONES

Désigné par le Tribunal Administratif de Toulouse

Son rôle :

- Assurer le lien entre le public et le projet,
- Recueillir vos observations, remarques, suggestions,
- S'assurer du bon respect de la procédure,
- Rendre un avis motivé sur le projet.

Réunion publique SOREZE 30 avril 2025

- Nouvelle procédure issue de la loi dite « Industrie Verte » de 2023, entrée en vigueur en octobre 2024.
- Se substitue aux « enquêtes publiques » pour toutes les demandes d'autorisation environnementales.
- Durée de la consultation du public : 3 mois
- Deux réunions publiques obligatoires :
 - La présente réunion dite « d'ouverture », **qui a pour objectif principal de vous présenter le projet et répondre à toutes vos questions,**
 - une deuxième réunion publique dite « de clôture », programmée le mercredi 9 juillet 2025 à la même heure, dans cette même salle.

Réunion publique SOREZE 30 avril 2025

- L'ensemble du dossier est consultable sur un registre numérique
<https://www.registre-numerique.fr/projet-carriere-soreze>
- Bien que la loi prévoit que cette procédure puisse être entièrement dématérialisée, j'ai souhaité pouvoir vous rencontrer à l'occasion de 2 permanences, prévues les 15 mai et le 12 juin, en mairie de Sorèze.
- Vous pouvez également transmettre vos observations :
 - par voie électronique, en utilisant les adresses mentionnées sur l'avis de consultation du public.
 - Par courrier, adressé au commissaire enquêteur, en mairie de Sorèze.

Réunion publique SOREZE 30 avril 2025

Déroulé de la réunion :

- Présentation du projet par Madame Rachel IZARD de la société CEMEX : 15'
- Echanges avec la salle : questions du public, réponses de CEMEX : 1 heure

Consignes de prise de parole :

- Merci de vous présenter rapidement avant de poser vos questions,
- Je passerai ensuite la parole au porteur de projet pour vous répondre.
- Cette réunion fera l'objet d'un compte rendu établi par le commissaire enquêteur, mis en ligne sur le registre numérique sous quelques jours,
- Pour garantir la meilleure transcription possible des échanges, je vous indique que cette réunion est enregistrée.

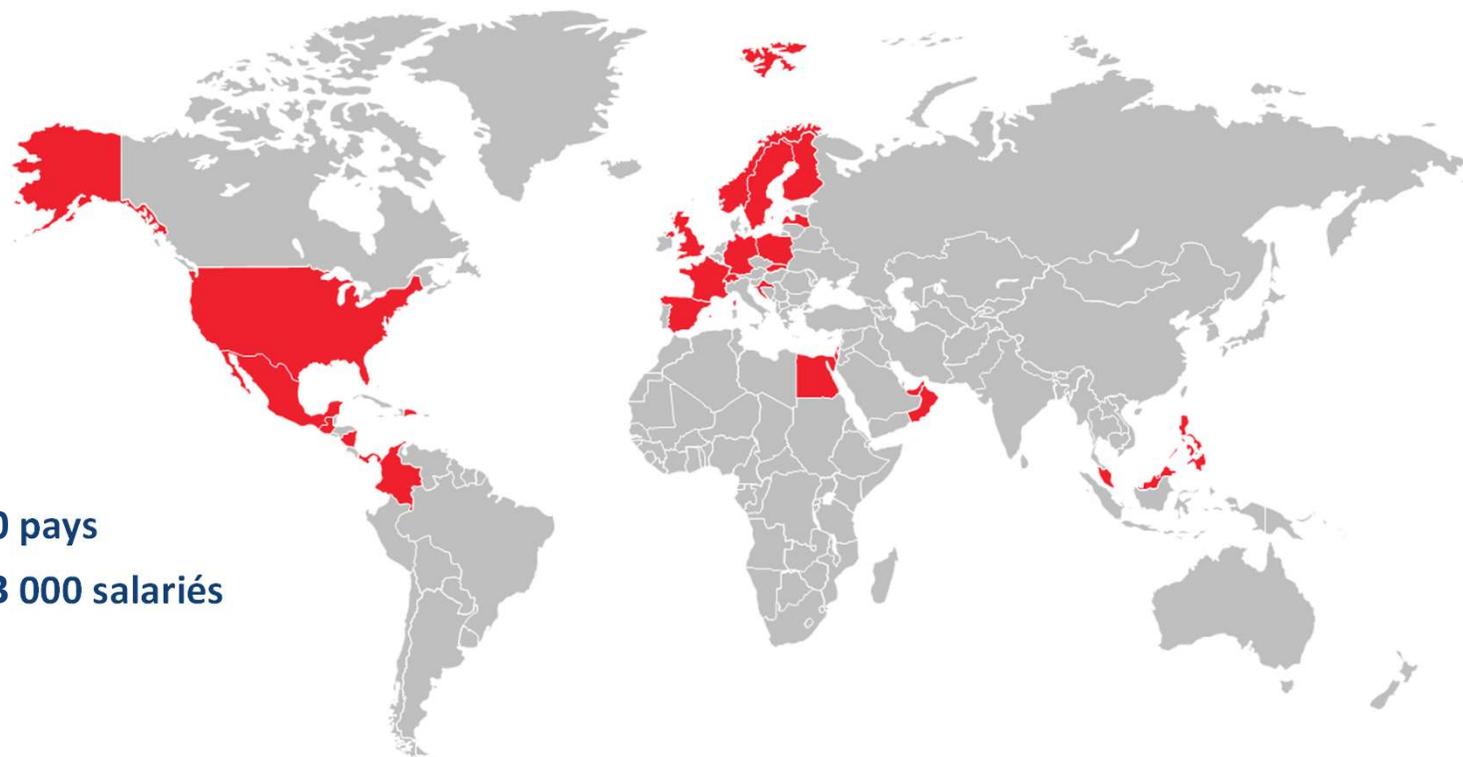
Présentation CEMEX

Présentation de CEMEX – À l'international

Un leader
des matériaux de construction



- 50 pays
- 43 000 salariés



Cemex produit et fournit
des matériaux de construction
(ciment, granulats, béton prêt à l'emploi)
et des solutions d'urbanisation



Présentation de CEMEX – Activités cœur de métier

4 activités principales à l'international
dont 3 en France



CIMENT

Mélangé avec des granulats et de l'eau, ce liant produit du béton ou du mortier prêt à l'emploi.



GRANULATS

Matériaux granulaires inertes (pierre, sable, gravier) provenant de gisements terrestres ou marins ou issus du recyclage.



BÉTON PRÊT À L'EMPLOI

Mélange de ciment, granulats, adjuvants et eau.



SOLUTIONS D'URBANISATION

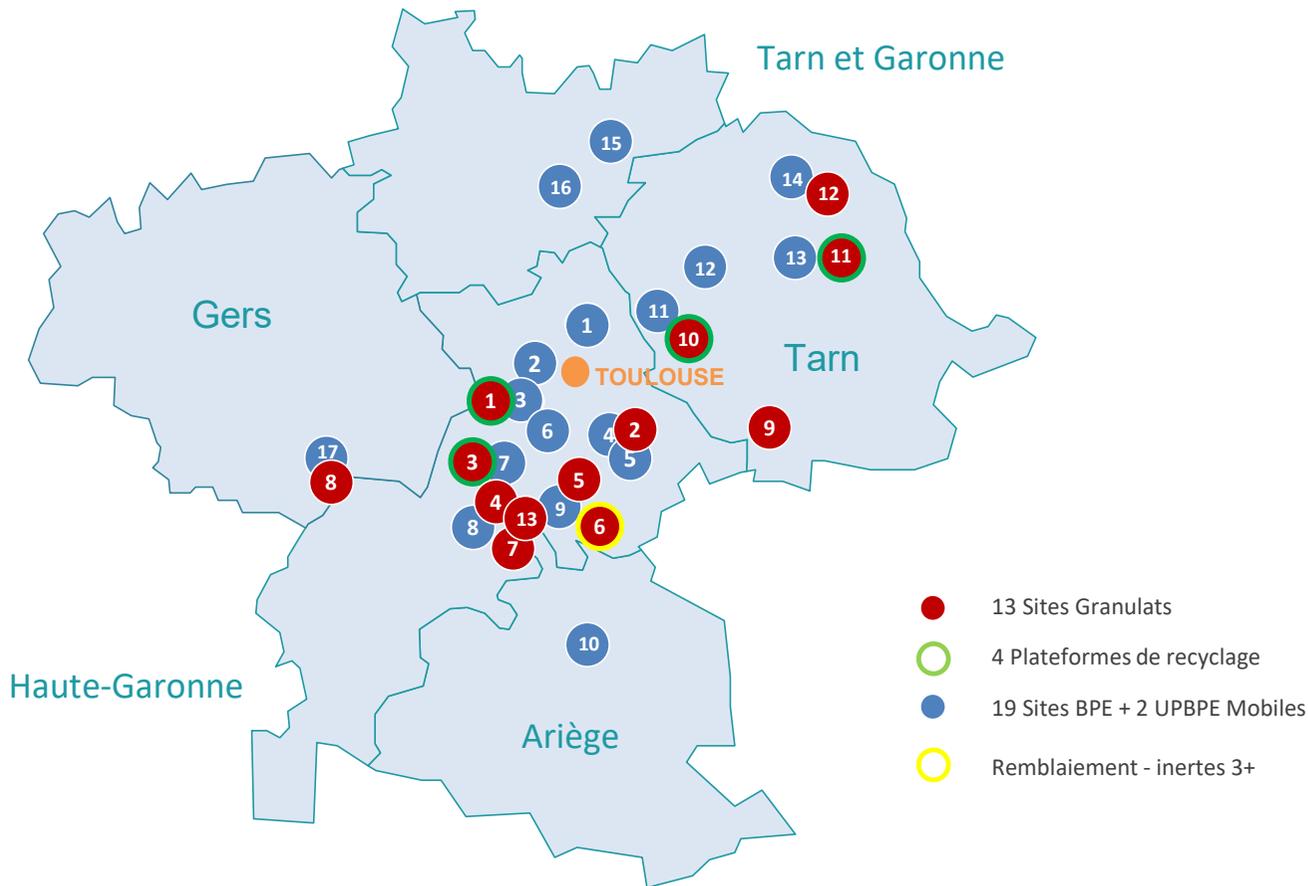
Solutions complémentaires liées à la ville durable (construction, gestion des déchets et autres services connexes).



Présentation de CEMEX – En Occitanie-Ouest

Un maillage de 32 sites interconnectés...

Spécialisés dans la production de BPE et de Granulats



BPE

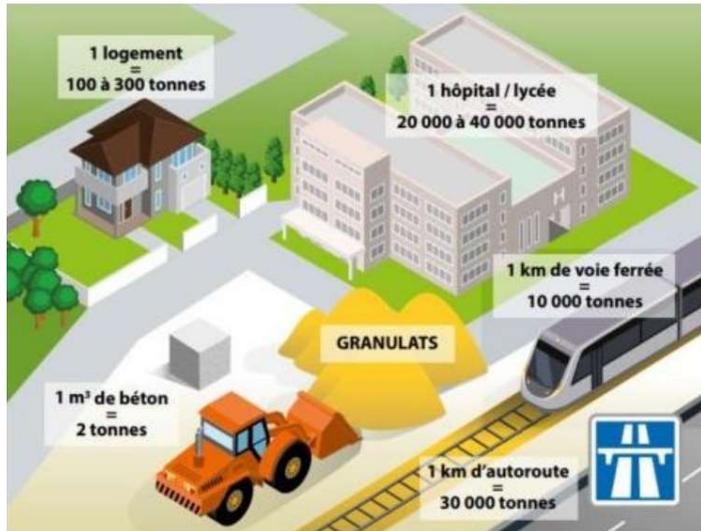
- 1 : Lespinasse
- 2 : Plaisance
- 3 : Cugnaux
- 4 : Toulouse sud
- 5 : Escalquens
- 6 : Larrieu (x2)
- 7 : Muret
- 8 : Saint-Elix
- 9 : Auterive
- 10 : St-Jean de Verges
- 11 : Saint-Sulpice
- 12 : Gaillac
- 13 : Albi
- 14 : Blaye les Mines
- 15 : Caussade
- 16 : Montauban (x2)
- 17 : Samatan

Granulats

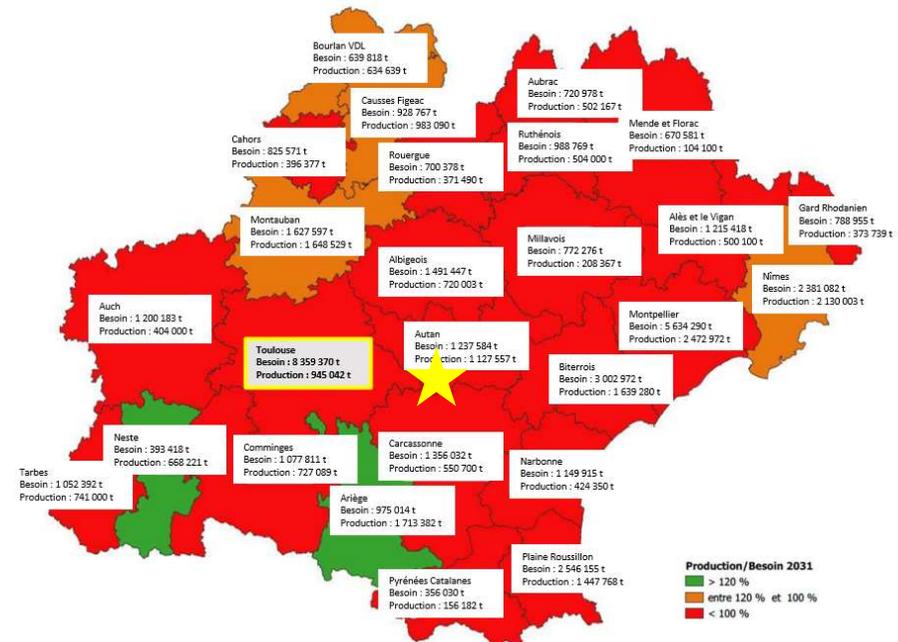
- 1 : Cugnaux
- 2 : Toulouse sud
- 3 : Roques/Garonne
- 4 : Lavernose
- 5 : Clermont-le-Fort
- 6 : Cintegabelle
- 7 : Salles/Garonne
- 8 : Samatan
- 9 : Sorèze
- 10 : Buzet
- 11 : Albi
- 12 : Blaye-les-Mines
- 13 : St Elix

Usage des granulats et besoins en granulats

Quantité de granulats nécessaires à la construction d'ouvrages courants (UNICEM - SRC)



Besoins tendanciels de granulats en Occitanie à horizon 2031 (DREAL Occitanie, 2021)



Consommation annuelle par habitant en 2017 (UNICEM - SRC)

	France	Occitanie
Consommation	5,23 tonnes/hab	6,47 tonnes/hab

Vidéo de présentation d'une carrière



Carrière de SOREZE - Activité de proximité inscrite au cœur du territoire

- **60 %** des granulats sont valorisés dans le département du Tarn et **25 %** dans le Lauragais
- Alimentation de manière pérenne du marché local tout en limitant le transport
- **12** emplois directs sur la carrière et **60** emplois indirects
- Ressource géologique de qualité particulièrement adaptée à l'industrie du béton des préfabriqués, de l'amendement agricole, des enrochements,...



-  **60 %** valorisés dans le Tarn
-  **35 %** valorisés dans le bassin Toulousain (**25%** Lauragais et **10 %** métropole de Toulouse)
-  **5 %** valorisés dans les Bouches du Rhône, Languedoc et l'Aveyron



Carrière de SOREZE - Implantation historique

Dans la plaine du Causse, versant Nord de la Montagne Noire, au sein du vallon encaissé du ruisseau de l'Orival

Carrière de Soreze

- Site historique en activité depuis **1973**
- Emprise foncière d'environ **37 ha**
- Regroupant la carrière, les installations de traitement, l'atelier, l'accueil des clients et les bureaux
- Autorisée par l'Arrêté Préfectoral du 21/07/1999 et ses APC du 06/11/2007 et du 22/12/2017

Carrière entourée par des sites protégés

- Sites patrimoniaux notamment le site archéologique de la grotte du Calel et le site classé « Plateau du Calel, oppidum de Berniquaut, réseau de la grotte du Calel »
- Sites naturels comme le site Natura 2000 « Montagne Noire occidentale »



Carrière aux impacts environnementaux maîtrisés

- Installation Classée pour la Protection de l'Environnement
- Suivie et inspectée par les services de l'état (DREAL)
- Certifiée ISO 14001

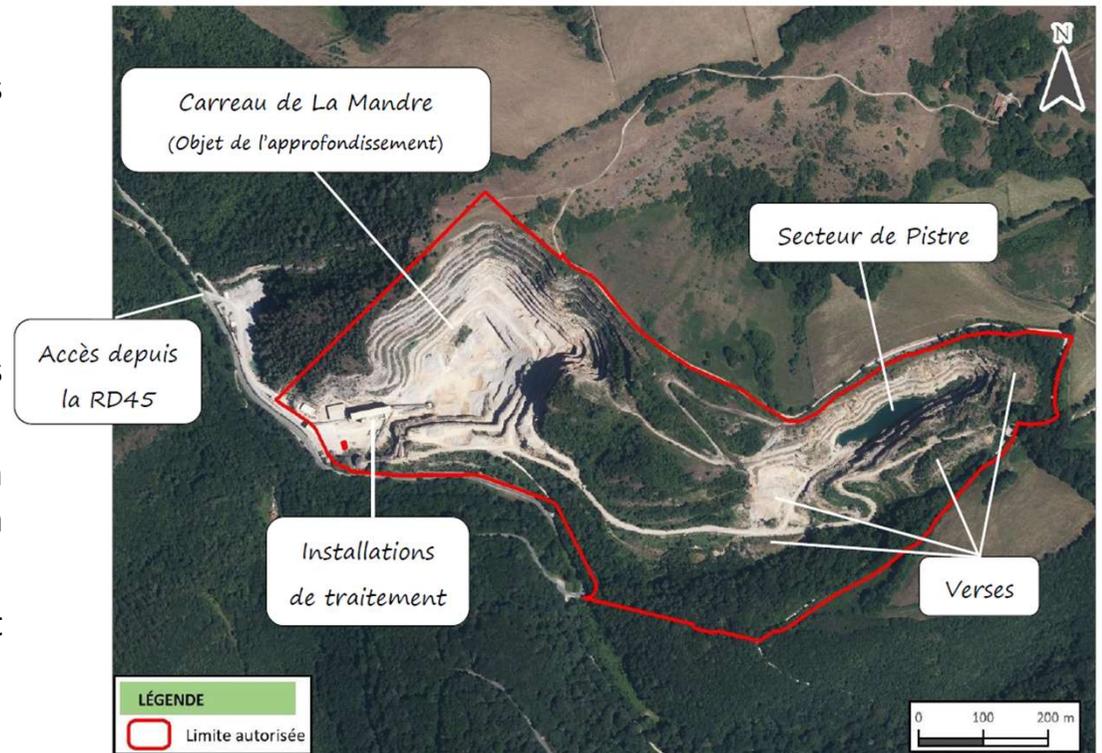
Qu'est-ce l'ISO 14001 ? Il s'agit d'une norme internationale qui établit les exigences pour un système de management environnemental, permettant aux entreprises de gérer leurs impacts environnementaux de manière efficace et de s'améliorer continuellement.



Carrière de Sorèze - Projet d'approfondissement

Dossier de demande d'autorisation environnementale :

- Renouvellement de l'autorisation de carrière et des Installations de traitement
- Renouvellement du périmètre autorisé (en rouge)
- Elargissement et approfondissement du carreau de la Mandre
- Création d'un pompage en fond du carreau de la Mandre
- Reprise des verses et remblaiement du plan d'eau par les stériles d'exploitation sur Pistre
- Actualisation du projet de réaménagement final par la prise en compte notamment des aspects naturels, paysagers et de sa connexion avec l'environnement proche
- Définition des nouvelles mesures d'évitement de réduction et de surveillance en fonction des enjeux



Ce dossier engagé depuis 2018, repose sur la conduite d'études techniques détaillées et un dialogue continu avec les parties prenantes du territoire.



Carrière de Sorèze – Caractéristiques du projet



Les caractéristiques techniques du projet

Substances à extraire :	Calcaire
Durée de l'autorisation :	15 ans
Surface autorisée :	37 ha (inchangée)
Capacité moyenne d'extraction :	250 000 tonnes/an (abaissée)
Capacité maximale d'extraction :	480 000 tonnes/an (inchangée)
Nouvelles réserves mobilisables :	3,3 millions de tonnes
Approfondissement de la Mandre :	4 fronts de 15m
Démontage de l'installation primaire et mise en service d'un concasseur mobile primaire	
Mode d'exploitation :	à ciel ouvert, par minage, hors d'eau
Remise en état de manière coordonnée par 3 phases de 5 ans	
Horaires de fonctionnement : 7h – 18h, hors week-end et jours fériés et sauf chantier exceptionnel (plage horaire réduite)	



Les principaux enjeux identifiés

Le réseau karstique de la Mandre et la grotte du Calel

Le réseau karstique de Pistre

Les riverains voisins du projet

Les parties prenantes et acteurs du territoire (commune, associations,...)

Le ruisseau de l'Orival et la pisciculture MIGADO

L'environnement (gestion de l'eau, poussières, bruit...)

La biodiversité présente sur la carrière

L'insertion paysagère

La sécurité



Carrière de Sorèze – Les études et les mesures



Les études techniques du projet

Réalisation de sondages



Volet naturel



Volet hydrogéologique et hydraulique



Volet géotechnique



Etude de gestion des eaux des versés n°2 et 3



Volet paysager



Bilan GES



Etude des vibrations des tirs de mines



Volet acoustique



Volet poussière



Quelques exemples de mesures...

Surveillance annuelle du gisement par expert hydrogéologue

Suivi écologique par des écologues, 2 visites par an
Aménagement de mares

Mise en œuvre d'un bassin de rétention sur la Mandre
Réalisation de piézomètres et suivis « eaux » dans l'Orival et dans le Calel

Surveillance des versés par leur instrumentation

Travaux de gestion des eaux de ruissellement sur les versés

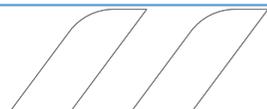
Végétalisation et/ou reboisement des versés

Réalisation de chantiers de plantation sur la commune de Sorèze

Contrôle périodique (trimestriel) au niveau de la grotte du Calel

Contrôles périodiques des niveaux sonores

Suivi trimestriel des retombées de poussières dans l'environnement



Carrière de Soreze – La concertation



La concertation avec les parties prenantes pour échanger sur le projet

En 2021 - Rencontre avec le SRSASR (Société de Recherche Spéléologique et Archéologique du Sorèzois et du Revélois)

En 2021 – Rencontre avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles)

En 2022 – Rencontre avec l'Architecte des Bâtiments de France

En 2021 et 2022 – Commission Locale de Concertation et de Suivi (CLCS)

En 2022 et 2023 – Rencontre et réunion avec la Fédération du Tarn pour la Pêche et la Protection du Milieu Aquatique et le Parc Naturel du Haut-Languedoc

En 2023 – Rencontre et réunion avec le Conseil Municipal de Sorèze

En 2023 – Phase amont avec les services de l'état (DREAL, DDT,...)



Carrière de Soreze – Le projet de réaménagement

Sécurisation du site : assurer la mise en sécurité des espaces pour éviter tout risque pour les usagers

Insertion paysagère : intégrer le site dans son environnement immédiat grâce notamment aux travaux de végétalisation

Aménagement à vocation écologique : réaliser des aménagements pour conserver et renforcer la biodiversité du site

Valorisation du patrimoine : mettre en valeur le patrimoine industriel de la carrière au même titre que ses patrimoines nature, écologique, géologique, historique et culturel

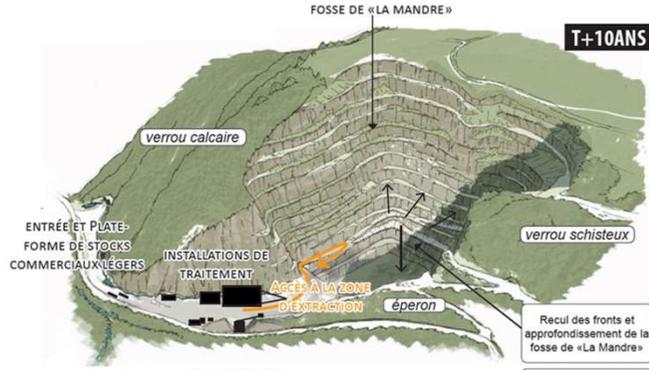
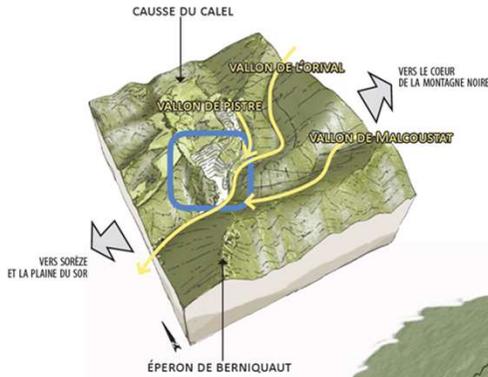
Accès au public et appropriation : créer des espaces ouverts au public (parking à l'entrée de Fendeille, chemin, panneaux pédagogiques ...) tout en maintenant des zones de tranquillité (enclaves naturelles) où l'accès reste restreint



Carrière de Soreze – Insertion du projet dans l’environnement immédiat

CROQUIS - DEPUIS UN POINT DE VUE AÉRIEN OBLIQUE

SECTEUR DE LA MANDRE



Mise en sécurité par un fossé se poursuivant en pied de falaise vers les bassins maintenus

Parking aménagé
Cheminement piéton
Panneaux pédagogiques

Plantation d'essences arborées et arbustives pour habiller le pied de falaises



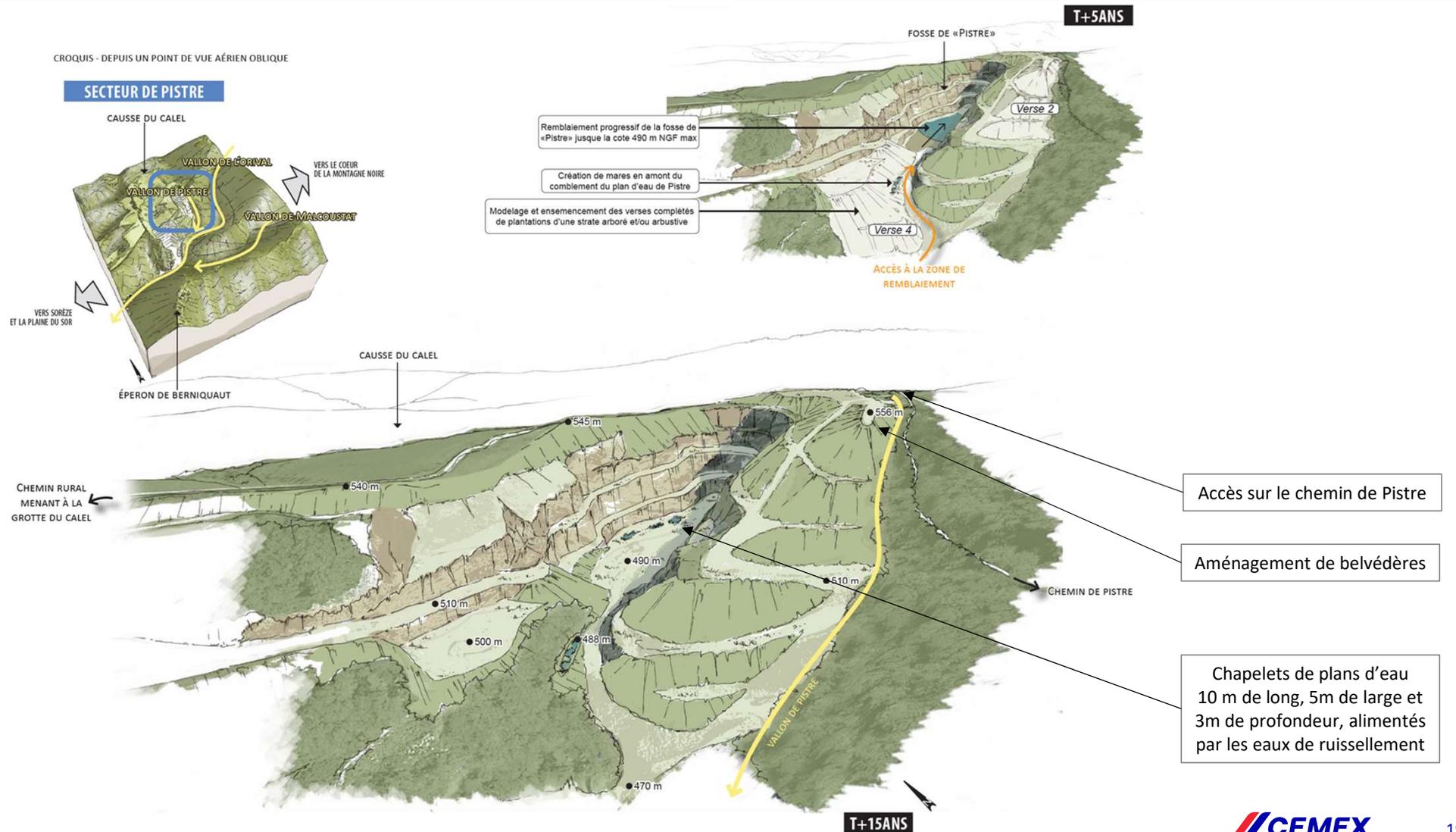
Berge sud traitée en pente douce 1/10

Les anciennes pistes sont aménagées et maintenues pour accéder aux différents secteurs (entretien, suivi écologique,...)

CEMEX - Carrière de Soreze (81)
DURAND PAYSAGE - Avril 2024



Carrière de Soreze – Insertion du projet dans l’environnement immédiat



Carrière de Soreze – Photomontage du réaménagement

PHOTOMONTAGE - DEPUIS L'OPPIDIUM DE BERNIQUAUT (SITE CLASSÉ)

REMISE EN ÉTAT FINALE



Marre Sud – Les réponses à vos questions...





Merci pour votre attention